

Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Les Chênes du Quesnoy

Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur :

- 1995,30 euros (chambre individuelle)
- 1814,10 euros (chambre double)

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} mai 2023)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	80,16 euros	60,43 euros
Chambre double	71,18 euros	54,39 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1^{er} mai 2023)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- GIR 1 et 2 : 22,57 euros
- GIR 3 et 4 : 14,33 euros
- GIR 5 et 6 : 6,08 euros